

# Charte du lobbying responsable

Le lobbying désigne toute action d'influence ou d'information à l'initiative d'un représentant d'intérêts d'EUROAPI auprès d'un responsable public, en France ou à l'international, visant à orienter une décision publique. Le lobbying a vocation à défendre les intérêts d'EUROAPI et à apporter aux décideurs publics une expertise technique sur les conséquences et la portée pratique des législations en vigueur ou en projet.

EUROAPI exerce des activités de lobbying dans le but de promouvoir la localisation en France et en Europe de la production de principes actifs et d'intermédiaires pharmaceutiques.

EUROAPI a encadré ces activités en mettant en place des standards de lobbying responsable sous la forme d'une politique groupe portée par la direction des affaires publiques.

A ce titre, EUROAPI a édicté les règles suivantes :

- La nécessité d'avoir un véritable objectif, cohérent avec la mission d'EUROAPI pour tout contact avec les autorités et autres parties prenantes
- Le principe de collaborer avec les autorités en toute transparence, en s'appuyant sur des informations objectives, validées, et de manière à établir des interactions durables
- Une gouvernance destinée à sécuriser nos relations avec les instances publiques et les associations professionnelles via une limitation des personnes interagissant avec elles
- Un encadrement des relations avec les autorités et les associations professionnelles via une application stricte des réglementations anticorruption et du droit de la concurrence
- La condamnation de tout contact inapproprié avec les autorités
- L'obligation de rester neutre vis-à-vis des instances politiques

La présente charte ainsi que la procédure interne associée s'appliquent à tous les collaborateurs et aux tiers exerçant des activités de lobbying pour le compte d'EUROAPI.

# Charte du lobbying responsable

## Respect des règlements et codes de conduite

- EUROAPI se conforme à la législation en vigueur, aux règlements intérieurs des assemblées représentatives et institutions nationales, européennes et internationales.
- EUROAPI ne verse aucune contribution aux partis politiques, femmes et hommes politiques et institutions connexes récoltant des fonds à visée politique.

## Dialogue, probité, intégrité :

- EUROAPI encourage le dialogue avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, ainsi qu'avec les parties prenantes de la société civile (syndicats, ONG, associations de citoyens, etc.). Ce dialogue est ouvert et ne fait l'objet d'aucune contrepartie quant aux interventions qui peuvent s'y déployer.

## Les engagements d'EUROAPI

Les principes de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) pour la transparence et l'intégrité dans les activités de lobbying ont servi de référence pour élaborer notre politique de lobbying responsable.

Les actions réalisées dans le cadre du lobbying sont recensées conformément aux dispositions légales et réglementaires et font l'objet d'un suivi permettant le cas échéant les inscriptions nécessaires sur le répertoire détenu par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) par application des dispositions suivantes :

- La loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315>
- La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment son article 25 relatif à la déclaration de ses actions de représentation d'intérêts auprès de responsables publics français sur le répertoire numérique de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033558528>
- Le décret du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts modifiant l'article 18 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034633293>
- Déclaration HATVP Euroapi France : <https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=891090680>

*Géraldine GORGOL*

Directrice ESG & Affaires externes